



Poussette enfant porte palière

Par **Galyxav**, le **26/03/2018 à 19:32**

Bonjour,

Je suis copropriétaire dans une résidence au 2ème étage avec ascenseur et un grand couloir pour accéder à 3 appartements.

Mon épouse est assistante maternelle et garde 2 enfants. Les parents qui déposent leurs enfants ne peuvent pas repartir avec les poussettes pour se rendre à leur travail.

Dans la résidence, nous possédons un local vélo mais qui est constamment complet.

Notre voisin est venu me dire que je ne devais pas laisser ces voitures d'enfant dans le couloir? ces poussettes sont accolées à notre mur et ouverture de notre porte pour éviter de gêner le passage à savoir qu'une autre poussette ou un fauteuil roulant peut circuler dans l'autre sens(du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans compter le temps des promenades).

Pourriez vous me communiquer mes droits sur ce sujet.

Très cordialement

M.Galimard

Par **Lag0**, le **27/03/2018 à 07:00**

Bonjour,

Vous n'avez aucun droit d'annexer une partie commune pour votre usage privatif...

Par **jos38**, le **27/03/2018 à 10:14**

bonjour. j'ai été assistante maternelle et je refusais de garder les poussettes des parents.

vosre épouse doit leur expliquer le problème. imaginez qu'une personne tombe et dise qu'elle s'est pris les pieds dedans, c'est vous qui serez tenus pour responsables. que les parents amènent leur enfant en les portant ou qu'ils repartent avec la poussette pliée dans le coffre de leur voiture

Par **amajuris**, le **27/03/2018** à **10:30**

bonjour,
je confirme les réponses précédentes, vous ne pouvez pas occuper à titre privatif les parties communes.
soit vous gardez les poussettes dans votre appartement, soit les parents repartent avec leurs poussettes vides.
salutations

Par **wolfram2**, le **28/03/2018** à **10:10**

Bonjour jos 38
Je vous remercie pour l'amabilité de votre réponse à une personne qui vient nous consulter pour la première fois.
Cordialement à vous.
wolfram

Par **jos38**, le **28/03/2018** à **10:57**

bonjour wolfram2. nous n'avons pas la même notion d'amabilité..je suis bien placée pour savoir que beaucoup de nounous n'osent pas contrarier les parents..en l'occurrence, je disais à cet intervenant d'être ferme avec eux ..et quand je lis vos autres post..ma foi..à aimable, aimable et demi..bonne journée